



CENTRE DE DÉTENTION DE- CHÂTEAUDUN



UN SYNDICAT
INDÉPENDANT



À VOS
CÔTÉS



POUR VOUS
DÉFENDRE

ÇA SUFFIT !

UN COLLÈGUE AGRESSÉ : LE TRANSFERT DOIT ÊTRE IMMÉDIAT !



DÉTENU :

Y.L.



JEUDI 3 SEPTEMBRE
2026 - 8H35

Lors des mouvements
douches au BOWEST,
sur la courserie, notre collègue
surveillant a été pris à partie
par le détenu Y.L. (écrou 17756)
puis frappé au visage
d'un coup de poing.



PRISE EN CHARGE
MÉDICALE

Notre collègue a été pris
en charge (hôpital) et a
déposé plainte.



DÉTENU DÉJÀ CONNU

- De multiples comptes rendus d'incidents (stups, téléphone...).
- Des photographies de personnels retrouvées sur un téléphone saisi lors d'une fouille.



UN AGENT AGRESSÉ,
C'EST TOUTE
L'ADMINISTRATION
QUI EST ATTAQUÉE !

Il n'est plus acceptable qu'un
agresseur croise quotidiennement
son agresseur dans les
mêmes coursives.

LE DÉTENU N'A PAS APPRÉCIÉ
QUE L'ON RETROUVE LE TÉLÉPHONE
ET VOULAIT QUE LE SURVEILLANT
RANGE SA CELLULE.

IL PENSAIT QUE
L'ON ÉTAIT UN
HÔTEL ?



NOUS EXIGEONS LE TRANSFERT IMMÉDIAT DE CE DÉTENU !



NOUS EXIGEONS DE LA DIRECTION :



LA SANCTION DISCIPLINAIRE
MAXIMUM

en réponse à cette
agression inacceptable.



LE SOUTIEN TOTAL À NOTRE COLLÈGUE

dans toutes les procédures
pénales engagées.



LE TRANSFERT DU DÉTENU

à l'issue de la procédure
disciplinaire.



NOTRE COLLÈGUE N'EST PAS SEUL ! SOUTIEN TOTAL À NOTRE COLLÈGUE AGRESSÉ !

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS NÉGOCIABLE ! ENSEMBLE, RESTONS SOLIDAIRES ET UNIS !

